

Recommandations

Numéro 19, décembre 1981, janvier 1982

La culture populaire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/43679ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (imprimé)

1923-2381 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1981). Recommandations. *Liaison*, (19), 18–18.

Recommandations ⁽¹⁾

Une politique culturelle canadienne doit

1. **REFUSER** le concept d'une **culture de prestige** qui consacre — et subventionne en conséquence — certains artistes (producteurs) et certaines maisons de production (Centre national des arts...) au détriment des autres producteurs culturels, mais doit plutôt

FAVORISER un **développement culturel en profondeur** qui tend à soutenir et à aider l'ensemble des initiatives émergeant de la communauté.

2. conséquemment, **REFUSER** le concept de l'**artiste comme créateur indépendant** et au-dessus de la réalité, qui détient non seulement la vérité sur cette réalité mais qui seul peut l'exprimer "artistiquement",

AU PROFIT d'un concept de l'**artiste comme travailleur culturel**, qui travaille à partir de sa communauté et avec elle, qui met ses compétences au profit de la communauté, d'une part par la création, à travers laquelle il aide la communauté à se réfléchir et, d'autre part, par l'animation, au moyen de laquelle il amène la communauté à assumer son expression culturelle en lui transmettant les outils de création.

3. conséquemment, **REFUSER** les concepts d'**art élitiste** — i.e. fait par un petit nombre d'initiés au nom et au-dessus du grand nombre — et de **spectateurs consommateurs passifs**. Ces derniers n'ont de part à l'art qu'en autant qu'ils paient pour la recevoir et être initiés à leur tour, initiés à la vérité et à la beauté définies par les quelques "artistes"

AU PROFIT d'une réduction de l'écart qui existe entre créateur actif et spectateur passif, entre ceux qui font

l'expression culturelle et ceux qui la reçoivent, la **consomment**.

4. **REPENSER** le rôle des **Conseil des Arts** auprès de qui sont concentrés la large part des argents artistiques qu'ils ont le mandat de distribuer, comme autant de récompenses, à quelques artistes méritants, au détriment de l'effort culturel collectif

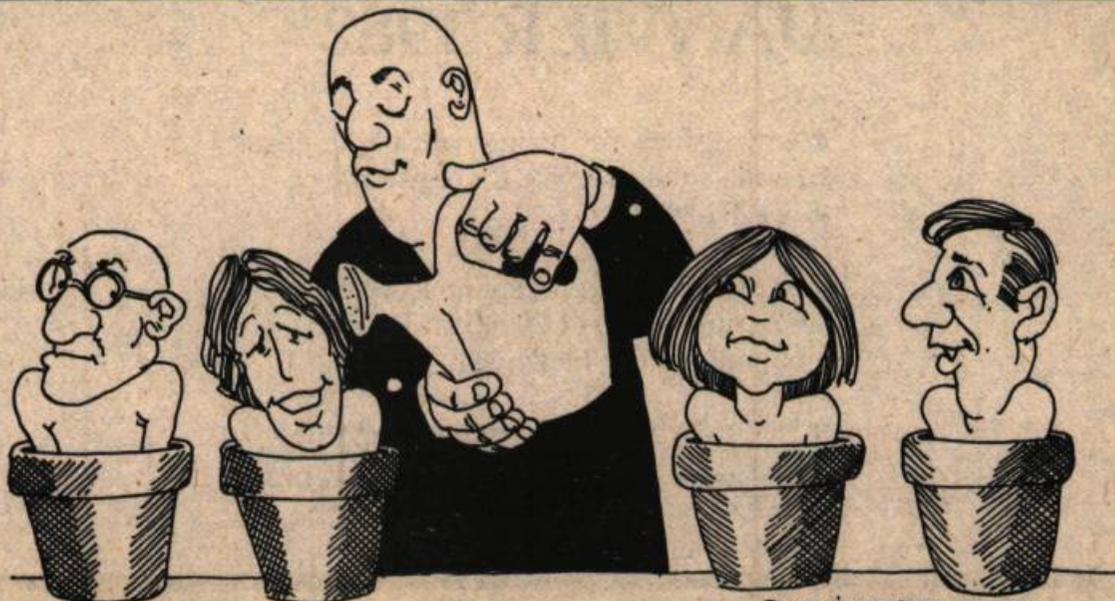
AU PROFIT des **organismes culturels de service**, issus du milieu, mandatés par lui et travaillant avec lui afin d'assurer la coordination du développement culturel, coordination qui se fait en mettant en rapport les producteurs culturels et la communauté. Ils assurent aux premiers les débouchés indispensables sur le marché du travail en les mettant en rapport avec la communauté qui demande leurs services, qui se sert de leurs compétences.

En conclusion

5. nous considérons que la nouvelle politique fédérale doit tenir compte de l'ensemble du développement culturel; qu'elle doit abolir les privilèges présentement accordés à la culture de prestige au profit d'une **redistribution budgétaire** qui rendrait compte de l'importance du développement culturel présent à **tous les niveaux** de la société canadienne (local, régional, provincial...)

6. la nouvelle politique fédérale doit, en même temps, privilégier la **production et la distribution** des produits culturels d'**ici**.

(1) *Soumises par Théâtre-Action et Liaison à la Commission Applebaum-Hébert en mars 1981.*



© LES ILLUSTRATEURS 1981